

Provinces : « La réforme De Bue, c'est du bluff »

INSTITUTIONS Le moratoire du conseil provincial namurois sur le projet du décret wallon

► Un conseil provincial de même majorité qu'à la Région mène la fronde.
► Pour le PS, le projet de décret est en l'état inapplicable.

ENTRETIEN

Le projet de réformer les provinces tel que le préconise la ministre MR des Pouvoirs locaux Valérie De Bue a-t-il un réel avenir ? Pour beaucoup de mandataires provinciaux, la pilule est difficile à avaler. Et la fronde s'organise. A Namur, par exemple, où la majorité sortie des élections du 14 octobre (MR-CDH-Défi) a cette particularité d'être quasiment – les amantés forment l'appoint – la même qu'à la Région, un moratoire sur le décret concocté par la ministre a été voté dans un consensus propre à faire pâlir d'envie les aficionados de l'unanimité politique. Ici, tous les partis veulent que l'institution perdure et la déclaration de politique gé-

nérale qui sera soumise à débat ce vendredi 25 janvier se fonde sur la pérennité de l'institution. « Une position schizophrénique et la révélation qu'il existe deux MR », estime le chef de groupe PS au conseil, Jean-Frédéric (dit « Jules ») Eerdekens. Et, selon lui, une posture régionale purement dictée par l'échéance élec-

torale de mai prochain : « Car, en définitive, la réforme De Bue, c'est du bluff. On ne peut supprimer les provinces, en particulier pour des raisons fiscales. »

Cette fronde namuroise, comment a-t-elle commencé ?

Déjà avant la campagne pour les élections communales, la rumeur courait qu'une proposition de décret était dans l'air mais, évidemment, le projet est resté dans les limbes : il était trop risqué de le dévoiler avant le scrutin. Ce projet est important, même fondamental, puisqu'on y parle du patrimoine, du logement, des zones de secours et autres. L'idée est de transférer le personnel et les bâtiments

vers d'autres niveaux de pouvoir, mais lesquels ? On ne sait pas trop exactement car le décret n'est pas clair dans ses modalités d'application.

Le moratoire demandé par Namur à la Région, cela s'est passé comment ?

Au PS, nous ne sommes pas contre l'idée d'une réforme des provinces. On doit modifier l'institution, mais sereinement et en concertation. Pas à la va-vite et avec des déclarations fracassantes. Qui pourrait croire qu'on peut effectuer une réforme institutionnelle, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit, de façon réfléchie en étant pris par un agenda électoral ? Vous savez,

dans les pays scandinaves, lorsqu'on réforme, tout est préparé très à l'avance. Un fonctionnaire sait où il va partir, dans quelles conditions, et même quel sera son numéro de téléphone. Ici, on est loin du compte, rien n'a été concerté. Nous avons donc proposé une motion demandant un moratoire : on laisse passer les élec-

tions, puis on négocie conjointement une réforme. A notre surprise, le MR provincial nous a suivi.

Vous dites que cette réforme, c'est du bluff. Pourquoi ?

On ne peut pas supprimer les provinces car, par le principe de l'impôt, on touche à tout. Regardez quels sont les deux secteurs qui, budgétairement, comptent le plus dans l'institution provinciale namuroise. L'enseignement, c'est près de 20 % du budget. Vient ensuite la culture. Ces deux matières relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ne dispose d'aucun levier fiscal parce que ce n'est pas une assemblée élue directement. On ne peut pas transférer ces compétences parce que d'un côté la FWB est désargentée et sans moyens propres d'augmenter ses recettes, et de l'autre, on ne peut surcharger les communes déjà submergées. ■

Propos recueillis par
LUC SCHARÈS

Hainaut « Supprimons plutôt la Fédération Wallonie-Bruxelles »

Pour l'heure, il ne s'agit que d'un « avis personnel » mais Pascal Lafosse l'assure : l'idée fait son chemin auprès des élus provinciaux, tous bords confondus, mais aussi au sein du PS. Alors, le député provincial socialiste – installé en octobre dernier – tranche dans le vif pour briser un tabou : et si au lieu de la suppression des provinces, on parlait plutôt d'en finir avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ? « Le système institutionnel belge est trop lourd, c'est

une certitude, dit-il, et le citoyen demande qu'on revoie les choses en profondeur. Mais, dès lors, remettons tout le système à plat ! Pourquoi se focaliser sur une seule couche de la lasagne, à savoir les provinces, et ne pas prendre le système dans sa globalité ? Analyser ce qui ne fonctionne pas et y mettre fin ? »

Pour Pascal Lafosse, c'est clair, quand on élargit le point de vue, c'est la Fédération Wallonie-Bruxelles qui concentre le plus

d'interrogations. *« C'est un niveau de pouvoir qui a besoin de plus de 10 milliards d'euros de budget par an pour fonctionner, explique-t-il, et la Fédération ne peut s'autofinancer puisqu'elle ne possède aucun pouvoir de taxation. Or, 85 % de ce budget est consacré à l'enseignement. Rendre les Régions maîtresses de leur enseignement ne serait pas une ineptie mais plutôt une question de cohérence. »* Et le député provincial de remettre l'exemple de la Flandre sur la table. *« Là, il n'y a qu'une seule Région et la question de la suppression des provinces n'est même pas débattue. Car c'est une certitude : tout ne pourra pas être directement géré de Namur. Il faut un pouvoir intermédiaire entre les communes et la Région. Et je préfère largement que celui-ci soit entre les mains d'une institution publique, transparente, dirigée par des élus, qu'au sein d'obscurs organismes supra-communaux où les partis placent qui ils souhaitent. Faut-il rappeler l'exemple de Publifin ? »*

La proposition du député provincial montois n'est encore pour l'heure que personnelle, mais à l'aube du grand débat politique qui va animer l'avenir des provinces, il est à parier que l'idée pourrait très vite revenir sur la table. Pour l'instant, la position officielle du collègue provincial MR-PS en Hainaut est de réclamer plus de concertation de la part de la ministre De Bue. Pour l'heure, la réforme des provinces, telle qu'elle est présentée, est rejetée en bloc. ■

S.Dx

MAJORITÉ RÉGIONALE

Les grandes lignes de la réforme

En décembre, au nom du gouvernement wallon MR-CDH, la ministre des Pouvoirs locaux Valérie De Bue présentait un projet de décret visant à réformer les institutions provinciales. Le sujet, on le sait, est un cheval de bataille de longue date chez les bleus et était d'ailleurs inscrit dans l'accord conclu entre centristes et réformateurs lors de la constitution d'une nouvelle majorité régionale. D'autant que la tourmente Nethys-Publifin est passée par là, plombant encore l'image déjà plutôt terne de ce niveau de pouvoir intermédiaire entre la Région et les communes. L'idée est de transférer vers la Région des compétences importantes et de prévoir l'extinction du Fonds des provinces. Cependant, la disparition de l'institution n'est pas pour tout de suite : difficile de l'envisager sans un transfert de l'enseignement francophone vers le giron régional. Valérie De Bue déclarait alors : *« L'idée est que ce transfert vers la Région et ses budgets provoque une extinction progres-*

sive du Fonds des provinces au terme de la période de transition, soit en 2021. Ce financement régional ne se justifiera plus puisque les politiques seront assumées directement par les deniers wallons. »

Autre promesse : pas de perte d'emplois parmi les agents.

L. SC.

compétences « Leur transfert est la première étape de la réforme »

Elle est consciente que la réforme des provinces est un énorme chantier. Passionnant mais énorme, tant elle cristallise les opinions. À quelques mois des élections régionales, elle avance pourtant sereinement. Entretien avec la ministre wallonne en charge des Pouvoirs locaux, Valérie De Bue (MR).

Peut-on parler de fronde, surtout en Brabant wallon ?

Je ne sais s'il faut aller jusque-là. C'est bon, je pense, que chacun puisse donner son avis, même dans mon propre parti. Je souhaite juste rappeler que la déclaration de politique régionale indique le souhait de la majorité MR-CDH à la Région de réformer en profondeur les institutions provinciales. Avec trois principes. D'abord, assurer la continuité des services publics rendus par ces institutions et par le personnel qui les offre. Ensuite, analyser précisément chaque compétence exercée actuellement par les provinces afin de détermi-

ner si elle doit être octroyée à la Région, à la Communauté Wallonie-Bruxelles ou aux communes. Enfin, à terme, l'ambition est d'accroître le rôle du gouverneur et de supprimer dans le même temps le collège et le conseil provincial par une représentation des communes, le bourgmestre par exemple. Il n'y aurait donc plus d'élections provinciales. Cette dernière partie nécessite cependant un vote à la majorité des deux tiers et devra trouver une solution pour permettre que la nouvelle institution puisse encore lever l'impôt pour remplir ses missions.

Une concertation est-elle prévue ?

Cela va sans dire. En février, il est prévu que chaque ministre concerné rencontre les acteurs de terrain pour discuter des transferts de compétence qui ont été décidés. C'est-à-dire le financement des zones de secours, l'aide à la restauration des édifices classés, la santé, l'environnement, la pro-

motion touristique et le logement. L'objectif est d'améliorer la lisibilité institutionnelle, de rendre plus efficace et direct l'exercice des compétences régionales, et de renforcer le soutien aux communes tout en favorisant les synergies entre elles. Enfin, rappelons que d'autres actions sont déjà en cours et doivent aujourd'hui se poursuivre. Cela va de la réduction et du rapatriement des asbl provinciales à l'extinction des subventions régionales aux provinces et structures provinciales, en passant par le renforcement de la supra-communalité.

Le tout est-il envisageable avant les élections de mai ?

C'est notre objectif. Nous disposons d'une courte majorité, mais d'une majorité quand même. Ce décret sur le transfert des compétences sera ainsi la première étape indispensable pour une réforme plus complète. ■

Propos recueillis par

JEAN-PHILIPPE DE VOGELAERE

LES AUTRES PROVINCES

Brabant wallon

La fronde du MR

Le camouflet principal vient du collège provincial. Son président, Mathieu Michel, n'y va pas par quatre chemins pour décrier la réforme : « Le Brabant wallon ne veut pas d'une centralisation jacobine de la Région wallonne où les seuls interlocuteurs de nos communes et de leur population seraient des fonctionnaires non directement responsables devant eux. » Il propose une réforme des provinces en « territoires », dont un unique pour le BW. Sauf qu'Ecolo estime déjà que « le BW est fait de plusieurs territoires »...

Liège

Rencontre entre l'APW et Willy Borsus le 4 février

Fin décembre le conseil provincial de Liège a demandé au gouvernement d'entamer une concertation avec l'ensemble des provinces sur base du principe de solidarité des différents niveaux de pouvoirs. Il souhaite qu'un groupe de travail se forme, incluant les responsables politiques et administratifs afin « d'objectiver la plus-value, pour les bénéficiaires et les citoyens en général, d'un transfert de compétences provinciales. » La province

J.-P. D.V.

s'est refusée à tout commentaire, préférant laisser toutes les communications à l'Association des provinces wallonnes, vue comme l'organe décisionnaire. Une rencontre entre l'APW et le ministre-président Willy Borsus se tiendra le 4 février.

Luxembourg

Des barrières nettes

En Luxembourg, de l'avis de tous, une modernisation est bienvenue, mais il y a au-delà de cette vision des barrières nettes. Certains sont pour une réforme assez radicale, comme le MR et Ecolo, d'autres sont plus

mitigés (au CDH, il y a des visions diverses) tandis que le PS défend avec force l'institution. Philippe Courard, président de la fédération provinciale PS, l'a clairement rappelé lors de son discours des vœux ce lundi : « Je ne sais pas à quel petit jeu jouent le MR et le CDH. Ils se posaient en fervent défenseur de l'institution et voilà qu'en décembre, ils votent pour l'avant-proposition de décret », commente le Hottonais.

J.-L. B.